



Madame Dominique FIS  
D.A.S.E.N  
5, Place des faïenciers  
76 037 ROUEN CEDEX

Rouen le 16 FEV. 2024

Objet : mesures de retraits et affectations d'emploi envisagées pour la rentrée 2024 dans les écoles

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,

A la suite du Conseil Départemental de l'Education Nationale réuni le 15 février dernier, notre attention a été attirée sur deux mesures de retraits d'emplois dans les écoles rouennaises envisagées pour la rentrée 2024, affectant les écoles maternelles Honoré de Balzac et Hameau des brouettes.

Nous considérons en effet que ces mesures de fermeture de classes tiennent insuffisamment compte d'une part de la dynamique urbaine que connaît la rive gauche de notre ville et, d'autre part, de la volonté de la Ville d'équilibrer les effectifs des écoles de la rive gauche et de les adapter à leur capacité d'accueil. Pour atteindre ces objectifs, le conseil municipal a approuvé par délibération la création, sur une partie de la rive gauche de Rouen, d'une zone tampon qui permet d'orienter les enfants du secteur sur différentes écoles. Ainsi, la fermeture d'une classe à l'école maternelle Hameau des brouettes viendrait perturber notre capacité à garantir des conditions d'enseignement adaptées à la capacité d'accueil des écoles de la rive gauche, notamment Rosa Parks et Pape Carpentier.

Par ailleurs, pour préparer l'avenir en répondant aux enjeux de la dynamique urbaine de ce secteur de la ville, nous travaillons à l'extension de l'école Hameau des brouettes. La fermeture d'une classe à la rentrée 2024 viendrait apporter un signal contradictoire à cette vision stratégique et porterait le risque d'une réouverture nécessaire à la rentrée 2025. En effet, à l'instar de l'école Guy de Maupassant qui avait subi une fermeture à la rentrée 2023, malgré notre alerte, une ouverture est nécessaire en cette rentrée à venir.

S'agissant de l'école maternelle Honoré de Balzac, nous constatons que ses effectifs prévisionnels progressent de deux élèves et qu'une fermeture est envisagée. Nous attirons votre attention sur le fait que cette école se situe en Réseau d'Education Prioritaire dans un secteur dont les caractéristiques sociales ont conduit Monsieur le préfet à obtenir l'extension du périmètre classé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

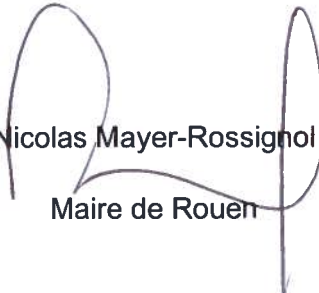
*Tout courrier doit être adressé à :*

**Monsieur le Maire de Rouen**  
Hôtel de Ville  
Place du Général-de-Gaulle  
CS 31402  
76037 Rouen cedex  
Tél. : 02 35 08 69 00  
Courriel : rouen@rouen.fr  
www.rouen.fr

Enfin, il semble que soit en projet l'ouverture d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire dans l'école Jean Mulot. Cette localisation nous semble incompatible avec la capacité des locaux et nous suggérons un échange entre la Direction des Temps de l'Enfant et l'inspectrice de circonscription pour aboutir à l'implantation de cette ULIS dans une école plus appropriée.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en considération ces arguments dans les mesures d'affectations et de retraits d'emplois que vous prendrez.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de notre considération distinguée.



Nicolas Mayer-Rossignol  
Maire de Rouen

Florence Hérouin-Léautey

Adjointe au Maire  
en charge des écoles

